

Bulletin municipal – Décembre 2015



Commune de BROUSSE

SOMMAIRE

P.1 – Informations pratiques / Vie locale

P.5 – Municipalité : travaux, acquisitions et autres décisions

P.10 – Municipalité : un point sur les finances

P.11 – Municipalité : projets pour l'année 2016 et autres informations

P.14 – Le coin des associations

P.19 – Informations utiles

Le Mot du Maire

2015 aura été marquée par de tragiques attentats et nous sommes encore sous le choc. Notre compassion et notre soutien vont aux victimes, à leurs familles et à leurs proches.

Les barbares qui ont commandité ces attentats ont clairement affiché l'objectif de créer un climat de terreur fragilisant notre société et nous divisant.

Notre défi est aujourd'hui d'éviter de tomber dans le piège de cette division et de s'y enliser.

Ce défi est d'autant plus grand que cette même année marque le départ d'une profonde réorganisation du territoire qui risque fort d'avoir l'effet inverse en nous éloignant les uns des autres et en accentuant les disparités. En effet le gouvernement veut structurer le territoire national autour de deux institutions majeures : les grandes régions et les intercommunalités. A qui fera-t-on croire que le lien si précieux, entretenu par les élus locaux pour assurer la proximité et l'équilibre social, sera maintenu avec ces grandes collectivités ?!

Au printemps nous avons assisté, impuissants, à la disparition de nos cantons à taille humaine au profit de structures démesurées et bien peu cohérentes. Décembre aura vu la mise en place de la fusion entre le « Petit Poucet » Auvergnat et l' « Ogre » de Rhône-Alpes. Qu'allons-nous y gagner ?

La prochaine étape, déjà en marche, consiste à regrouper, de gré ou de force, les communautés de communes d'un même territoire en leur transférant une partie des compétences de nos communes et les moyens correspondants. Parallèlement, les dotations de l'Etat sont en baisse perpétuelle, imposant des restrictions budgétaires à l'ensemble des collectivités. Les premières victimes seront, à n'en pas douter, les services publics (écoles, collèges, hôpitaux, bureaux de poste...). Nous devons plus que jamais continuer à nous mobiliser pour contenir l'hémorragie, élus comme simples citoyens !

Notre commune n'échappera pas à cette marche forcée !

Malgré ce contexte peu réjouissant, j'en conviens, je formule pour chacun d'entre vous, vos familles et vos proches tous mes vœux de santé, de bonheur et de réussite.

Bonne année 2016

Le Maire, Sébastien DUGNAS

INFORMATIONS PRATIQUES

- Municipalité :

Maire : Sébastien DUGNAS

1^{er} adjoint : Marilyn ECHALIER

2^{ème} adjoint : Gilles FOUGERE

3^{ème} adjoint : Marie-France CAVATZ

Permanence du maire et des adjoints : M. le Maire reçoit les habitants le vendredi soir de 16h à 18 sur rendez-vous, et les adjoints le mardi de 15h à 18h et le vendredi de 9h à 11h30.

- Horaires d'ouverture au public de la mairie :

Le Mardi de 15h à 18h et le vendredi de 9h à 11h30 et de 16h à 18h

☎ 04 73 72 23 79

Fax : 04 73 72 33 53

brousse-mairie@wanadoo.fr

www.brousse63.fr

En dehors de ceux-ci, il est possible de prendre rendez-vous avec Chantal, notre secrétaire.

- Bibliothèque :

La bibliothèque est ouverte le mardi et le vendredi de 16h à 18h.

- Ludothèque : (prêt de jeux)

La ludothèque est ouverte le vendredi de 17h à 18h les jours suivants : 18 décembre 2015, 15 janvier, 12 février, 11 mars, 8 avril, 13 mai, 17 juin 2016.

Vie locale

- Etat Civil 2015

Baptême civil :

27 juin : de Clarence CHABANNE fils de Russell CHABANNE et Soline BONHOMME, Coupat



Décès / inhumations

Pascal ECHALIER, décédé le 5 janvier à Sauxillanges

Odette POUMARAT née FOURIS, décédée le 1^{er} février à Clermont-Ferrand

Marie-Blanche DARTEYRE née GENESTAS, décédée le 11 février à Issoire

André, Elie MARQUET, décédé le 9 mars à Lezoux

René BOUFFON, décédé le 11 mars à Billom

Raymond BESSEYRIAS, décédé le 3 juin au lieu-dit Barrière de Brousse

Louis VACHER, décédé le 17 novembre à Vichy (Allier)

- Vœux du maire et galette

Dimanche 25 janvier 2015, à l'initiative du maire, plus de 80 habitants de la commune se sont rassemblés à la salle des fêtes pour la première cérémonie des vœux de son mandat. Il a remercié ceux qui lui ont fait confiance ainsi que les associations et le personnel communal qui se sont impliqués dans la vie active de la commune.

Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux résidents de la commune, il a dressé un bilan des réalisations effectuées depuis avril 2014. Concernant 2015, malgré les difficultés engendrées par la baisse des dotations de l'état, l'équipe municipale a décidé de poursuivre son action sur divers chantiers. La voirie en était la priorité suivie du projet de réhabilitation de deux appartements dans le bâtiment des Lilas.

Le discours s'est terminé en évoquant la réforme territoriale qui impliquera la fusion des cantons et le redécoupage des communautés de communes. Puis, chacun prit place pour partager la galette et le verre de l'amitié.

**Pour 2016, rendez-vous le 17 janvier pour les vœux du Maire et le partage de la galette.
Inscription auprès de la mairie au 04 73 72 23 79 du 4 janvier au 12 janvier.**



- Hommage à Charlie Hebdo

A peine les fêtes de fin d'année étaient-elles passées que 2015 nous a plongés dans les événements dramatiques survenus à Paris. Nous avons tous été saisis d'indignation et de colère. Aussi, le dimanche 11 janvier, la commune a rendu un hommage solennel aux victimes des attentats. Une cinquantaine de personnes s'était rassemblée dans la cour de la mairie pour suivre le discours du maire soulignant que rien ne pouvait justifier de tels actes. Il a lancé un appel au rassemblement contre la haine, l'intolérance et le fanatisme qui vont à l'encontre des valeurs républicaines de notre pays.

Une minute de silence a ensuite été observée, suivie par l'hymne national interprété par le cercle musical de Saint-Dier d'Auvergne, sollicité pour cet événement.



- Cérémonie du 8 mai

Ce 8 mai, une petite assemblée était présente devant le monument aux morts pour célébrer l'anniversaire de la fin de la guerre. La commémoration a débuté en présence des pompiers de Saint Jean des Ollières qui accompagnaient le cortège mené par les portedrapeaux. Après l'allocution du maire et le dépôt de gerbes, une minute de silence a été demandée en mémoire des disparus de la dernière guerre. Tous les participants se sont retrouvés ensuite autour du verre de l'amitié aux Lilas.

- Elections des 22 et 29 mars

Plus de 60% des électeurs de Brousse se sont mobilisés pour les élections départementales. A présent, notre canton est représenté par le binôme Dominique Giron et Jean-Luc Coupat qui ont été élus au deuxième tour. Ils siègeront au Conseil Départemental précédemment appelé Conseil Général.

Nous vous rappelons que le prochain scrutin électoral (élections régionales) aura lieu les 6 et 13 décembre.



- Cérémonie du 11 novembre

Les cérémonies commémoratives de l'armistice de 1918 se sont déroulées sur la commune le mercredi 11 novembre.

Tout d'abord à Montboissier en présence des habitants, du corps des pompiers de St Jean et de la municipalité. Après le dépôt de gerbes et le discours officiel rendant hommage à tous les morts de ce conflit, une minute de silence a été observée.

Puis les participants se sont rendus à Brousse où s'est tenue la deuxième cérémonie. L'assistance plus nombreuse notamment avec la présence d'enfants, a suivi le dépôt de gerbes et écouté le discours du maire en mémoire des hommes qui sont tombés au combat. Lors de la minute de silence qui a suivi, nous avons eu une pensée particulière pour ceux dont les noms sont gravés sur le monument.



La cérémonie prit fin avec le traditionnel verre de l'amitié servi aux Lilas.

- Le CCAS

• *Repas des Aînés*

Cette année, le Centre Communal d'Action Sociale offre aux Broussaises et Broussois, la possibilité de fêter Noël en participant soit à un repas soit en recevant un colis.

Le repas aura lieu le Dimanche 20 décembre à la salle des fêtes. Nous prendrons à domicile les personnes qui ont quelques difficultés à conduire et en cas de mauvais temps ceux qui le désireront.

- Collecte de jouets



La Maison d'Enfants Du Château Des Quayres accueille 45 enfants placés au titre de la protection de l'Enfance et répartis sur 4 groupes de vie. Depuis plusieurs années, Marie-Noëlle Lequet-Pachot, éducatrice au Château Des Quayres et habitante à Brousse, achetait des jouets à la bourse aux jouets de l'APE. Ainsi, nous pouvions renouveler les



jouets et jeux souvent cassés ou perdus... Malheureusement, cette année point de bourse aux jouets !

Ni une ni deux, à l'initiative des secrétaires de mairie de Sugères et Brousse, Roselyne Granet et Chantal Guillaumon ont proposés aux élus des deux communes et aux parents d'élèves de lancer une collecte de jouets sur les mois de septembre et octobre 2015. La récolte a été fructueuse ! Et votre générosité sans faille !

Les éducateurs du Groupe 4, ont, à titre personnel par l'intermédiaire de Marie-Noëlle Lequet-Pachot, fait un don de 50 € à l'APE.



Nous remercions les Mairies de Brousse et Sugères et tout particulièrement leurs secrétaires, les parents, les enfants de Brousse et Sugères et de plus loin encore... Les « Doudous » ont été adoptés. Les jouets vivent de nouvelles aventures à l'unité de vie Groupe 4 qui accueillent actuellement 10 enfants. Les microscopes, les puzzles et autres jeux sont aussi de la partie...



Marie-Noëlle LEQUET-PACHOT et toute l'équipe de la Maison d'Enfants du Château des Quayres

- L'École

Du côté des enseignantes :

En cette année scolaire 2015-2016, 40 élèves du RPI Brousse-Saint Jean- Sugères fréquentent notre belle école. Nous avons commencé l'année sportive par 7 séances de natation à la piscine d'Ambert, puis nous avons couru avec nos camarades des écoles voisines lors du cross de Saint Dier.

Le club des « Genêts d'or » nous a gentiment convié lors de la semaine bleue à partager un petit moment de convivialité autour d'un bon goûter. C'était bien, mais un peu court, on aurait bien disputé une partie de dominos ensemble ! Rendez-vous l'année prochaine.

Par ce petit mot, nous tenons à remercier toutes les personnes (municipalité, parents, bénévoles...) qui font en sorte que notre école soit riche en projets, qu'ils soient sportifs, culturels (accès aux livres de la bibliothèque) ou « civiques » (avec une future visite de la mairie, pour un projet autour d'un symbole de notre République » Marianne »).

Du côté de la municipalité :

La commune avec le SIVU du RPI, est engagée depuis un an à présent, dans la nouvelle réforme des rythmes scolaires. Des activités culturelles, sportives, artistiques, musicales sont proposées chaque vendredi après-midi de 15h à 16h15 à l'école de Brousse. Cependant, concernant les effectifs, l'horizon s'assombrit, car ils sont en baisse depuis 2007. Lors du conseil d'école de novembre, nous avons appris par l'académie qu'une classe risquait d'être supprimée sur le RPI si les effectifs ne se stabilisaient pas (aujourd'hui 110 élèves sont inscrits dans les écoles du RPI).

Les 3 communes s'investissent donc pour voir arriver des familles. Notre projet de logements a été conçu dans ce but et nous espérons accueillir des familles qui contribueront au renouvellement des effectifs. Nous incitons également les propriétaires à louer leurs appartements ou maisons vacants.

- La bibliothèque

Cette année a été marquée par les modifications administratives, qui n'ont cependant pas trop perturbé nos activités.

En particulier nous avons pu maintenir une certaine autonomie dans le choix des ouvrages.

La contribution financière de la Commune nous a permis d'effectuer l'achat d'une cinquantaine de documents. Nous avons voulu, comme les autres années, acquérir des livres dans les différents domaines, pour adultes et pour enfants, et en même temps faire découvrir des auteurs français et étrangers, à la satisfaction de nos lecteurs, grands et petits !

Pour les « jeunes » :

Documentaires « A petits pas » l'Egypte, la Gaule romaine, les Indiens d'Amérique.

Romans : « Quel stress pour la maîtresse », « le baiser du mammoth », « Je veux un chat et des parents normaux » ... etc.

Documentaires pour tous : La grotte du Pont d'Arc dite grotte Chauvet, Terres d'orages, Dictionnaire des hommes et des Arbres, Vins de Feu, etc.

BD : Silex and the city (6), Le chat du Rabbin, ...

Romans : J-C Ruffin, Donna Leon, Fred Vargas, Lidia Jorge, Valérie Zenatti, Indrek Hargla, etc.

Pour les amateurs de musique, nous avons fait l'acquisition d'un coffret réalisé par Jordi Savall, Montserrat Figueras, l'ensemble Hespérion XXI et de nombreux artistes locaux.

Ce coffret intitulé « BAL-KAN » comporte 3 CD de musique traditionnelle d'Europe du Sud-est, avec les textes dans les langues d'origine, et les traductions en français, anglais, et autres.

Chants séfarades, musiques Tziganes, grecques, yougoslaves, ..., avec instruments traditionnels. A découvrir !

Nous remercions les personnes qui ont fait don de livres neufs et récents bien appréciés de nos lecteurs.

Les bibliothécaires bénévoles.

Michèle et Bernard DAL

Municipalité : travaux, acquisitions et autres décisions

- **Déneigement** (acquisition chaînes : délibération 2015-34 du 22.05.2015)

A la suite des fortes chutes de neige de janvier et février, le matériel de déneigement a été mis en route. Cela a permis au conseiller qui en était chargé, de s'initier à la conduite de l'engin. Dès quatre heures du matin, il était à l'ouvrage sur les chemins, aidé par l'entreprise Echalié avec laquelle il s'est partagé les voies à dégager. A 9 heures, tous les chemins de la commune étaient praticables. Cet hiver, les engins seront équipés de nouvelles chaînes plus aptes à déneiger dans de bonnes conditions. L'acquisition s'élève à 4 430,61 € HT subventionnée par le Conseil Départemental à hauteur de 3 544 €.

- **Elagage**

En mars l'employé communal, les délégués à la voirie aidés de l'entreprise Echalié ont effectué un élagage le long des chemins. La proximité trop forte de la végétation représente un risque certain pour les réseaux électriques et téléphoniques ; il est donc nécessaire d'élaguer à leur abord.

Nous rappelons que cet entretien en bord de voirie en incombe aux propriétaires. En cas de dégâts ou d'accident, ils sont responsables.



- **Entretien des chemins et réparation de voies communales** (délibérations 2015-33 du 22.05.2015 et délibération 2015-68 du 6.11.2015)

A la fin du printemps, les chemins ont été à nouveau suivis ; les pluies d'automne et l'hiver ont creusé de nouvelles ornières qui ont été rebouchées. L'opération s'est renouvelée à l'automne avec la pose d'enrobé.



Un grand merci pour tous ceux qui ont participé à l'entretien de nos voiries.



Pour la réparation des voies communales du Pouhet, Champ Martin, Lachamp et Lairauroux, un renforcement de chaussée et un enduit bicouche ont été réalisés par l'entreprise COLAS pour la somme de 57 425 euros HT. Ces travaux sont subventionnés par le Conseil Départemental (FIC) et l'Etat (DETR) à hauteur de 32 376 €.

Les travaux ont commencé le 20 octobre se sont achevés début novembre.

- **Assainissement**

- ***Du bâtiment communal (école, mairie, salle des fêtes)***

Nous avons enfin reçu l'agrément pour l'assainissement après la rénovation de l'école. Une irrégularité décelée lors du contrôle effectué par le SPANC, une modification a dû être apportée. La gaine d'aération a également été rehaussée pour être en conformité. A la suite, le terrain entourant l'installation a été nettoyé et du gazon a été semé pour rendre l'emplacement propre et plus agréable à la vue.

- **Mise à jour de l'étude de zonage d'assainissement collectif et non collectif** (délibérations 2015-31 du 22.05.2015 et 2015-59 du 18.09.2015)

Il existe sur la commune un plan de zonage d'assainissement collectif et non collectif. Au cours du temps, il est apparu que ce document est, en partie, mal adapté aux nouvelles normes appliquées en matière d'assainissement. Il est donc nécessaire de le modifier. La société SECAE a été choisie pour réaliser cette mise à jour suivant la proposition technique et financière validée en conseil municipal du 22.05.2015 pour un montant de 2 160,00 € TTC.

Une fois l'étude faite et les modifications apportées, le nouveau plan de zonage devra être soumis à l'enquête publique. Les frais découlant de la rémunération du commissaire-enquêteur viendront s'ajouter au montant initial.

Deux demandes de subventions ont été demandées auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'ensemble du projet.

- **Secrétariat de mairie**

- **Réaménagement du secrétariat de mairie** (délibérations 2015-25 et 2015-27 du 3.04.2015)

Suite à la proposition du maire, le conseil municipal a validé le réaménagement du secrétariat.

Le revêtement de sol ayant besoin d'être changé, le conseil a accepté le devis de l'entreprise Astier de Sauxillanges, pour la somme de 1726,56 euros TTC.

Le même jour, l'enseigne Bureau Service d'Issoire a été choisie pour l'acquisition du mobilier pour le secrétariat ; le devis a été validé pour 2398,90 euros TTC. Le nouveau bureau comporte un espace de rangement plus grand et plus adapté aux besoins de notre secrétaire. De plus, une partie est aménagée pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.



Les travaux ont été effectués courant juillet et lors des congés de Chantal.

- **Acquisition d'un ordinateur portable** (délibération 2015-30 du 3.04.2015)

Un ordinateur portable a été acheté pour un montant de 594,00 € TTC à l'entreprise Solution Dépannage à Issoire. Cet ordinateur est utilisé par les élus afin d'éviter l'utilisation du matériel du secrétariat. L'ancien ordinateur acquis en 2008 a été sorti de l'inventaire pour obsolescence.

- **Acquisition d'un onduleur** (délibération 2015-55 du 24.07.2015)

L'onduleur en place au secrétariat de mairie ne fonctionnant plus, appareil indispensable pour protéger les équipements en cas de coupure de courant, le devis de l'enseigne Bureau Service d'un montant de 108,00 € TTC a été validé pour son remplacement.

- **Les Eglises** (travaux 2014 achevés en 2015)

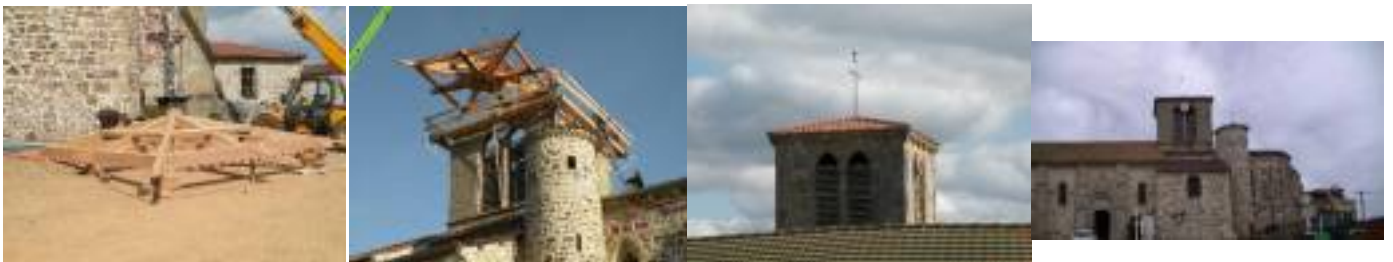


Les deux églises de notre commune nécessitaient la remise en état de leurs toitures. C'est à présent chose faite. A Montboissier, les travaux se sont achevés mi- janvier.

Quant à celle de Brousse, la dernière étape s'est terminée fin mai par la réfection du toit de la sacristie, de la tour, du chœur et du clocher. Ils ont été entièrement rénovés en charpente et couverture. Les travaux se sont achevés par la pose d'une nouvelle girouette. La zinguerie elle aussi a été remplacée ce qui rend l'ensemble de ces bâtiments neuf et esthétique. Un avenant au marché initial a été validé par délibération 2015-43

du 5.06.2015 pour un montant de 3 323,00 € HT concernant les travaux de l'église de Brousse pour fourniture de zinguerie et bois de charpente supplémentaire.

Ces deux bâtiments se trouvent à présent en sécurité et préservés des infiltrations dues aux intempéries.



Les travaux sur les deux églises ont été réalisés par l'entreprise VIALLARD.

Le montant total des travaux s'élève à 63 399,70 € HT. Ces travaux ont été subventionnés par le Conseil Départemental, l'Etat et le fonds de réserve parlementaire à hauteur de 29 583,00 €.

- **Ecole**

Acquisition d'une imprimante couleur pour un montant de 122,00 € TTC (délibération 2015-73 du 6.11.2015)

- **Accessibilité** (délibération 2015-58 du 18.09.2015)

Pour répondre aux obligations réglementaires en matière d'accessibilité, le maire a présenté, lors du conseil municipal du 18 septembre, l'ADAP (agenda d'accessibilité programmée).

Précédemment, un diagnostic avait été effectué sur la commune. L'objectif était de recenser les besoins et de faire des propositions pour une mise en conformité de tous les sites accueillant du public tels que mairie, école, salle des fêtes, bar ainsi que les lieux ouverts au public comme le cimetière, l'église... .

La commission chargée de ce travail a tout d'abord dressé le constat d'accessibilité existant et répertorié à la suite les changements et modifications à faire.

L'agenda d'accessibilité programmé a été envoyé en préfecture pour validation. Ce document planifie, sur une période de deux ans soit en 2016 et 2017, les actions à effectuer pour assurer l'accessibilité à tous dans les lieux publics.

- **Autres travaux**

- ***sur l'éclairage public*** (délibération 2015-26 du 3.04.2015)

Suite au vol du cuivre des lampadaires desservant la sortie du bourg de Brousse en direction du village de Veyrial, le conseil municipal a accepté le devis de remise en état établi par le SIEG pour un montant de 1 450,00 €. L'entreprise SCIE de Courpière a procédé aux travaux de remplacement et a renforcé le système, afin que celui-ci ne soit pas de nouveau vandalisé. (Participation du SIEG pour 1 450,00 € + la TVA)

- ***Travaux d'extension du réseau électrique à Chelles et La Praderie*** (délibération 2015-35 du 22.05.2015)

Afin de permettre au projet de construction et de rénovation de deux maisons sur les lieux-dits Chelles et La Praderie, la commune a accepté de réaliser les travaux d'extension du réseau électrique. Coût des travaux à verser au SIEG : 1 365,00 € / à l'Entreprise Echalié (réalisation des fouilles) : 3 192,00 € TTC.

- ***sur le mur du cimetière de Montboissier*** (délibération 2015-50 du 25.06.2015)

Le mur de clôture du cimetière de Montboissier menaçant de s'écrouler, il a dû être consolidé afin que celui-ci ne s'effondre pas sur des concessions. L'entreprise GUILLY a réalisé les travaux pour un montant de 840,00 € TTC.

- **Autres décisions du conseil municipal :**

CM du 06.02.2015

- Demande d'une subvention des collèges de St Dier d'Auvergne et Cunlhat, de l'EPHAD de Sauxillanges et des organisateurs du Concours départemental de race Salers.
- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Cunlhat – prise de compétence « lecture publique »
- Choix de l'architecte pour le projet de rénovation de deux logements communaux
- Indemnités de conseil au receveur municipal
- Ratification de nouvelles adhésions à l'Etablissement Public Foncier – Smaf
- Augmentation de la contribution des Communes membres au Parc Naturel Régional du Livradois-Forez au 01.01.2015
- Modification de la location de la salle des fêtes

CM du 12.03.2015

- Approbation du Compte administratif 2014 – budgets communal et multiple rural
- Affectation du résultat 2014 au Budget 2015 – budgets communal et multiple rural
- Approbation du compte de gestion 2014 – budgets communal et multiple rural
- Travaux confiés à l'Association Détours – année 2014
- Remplacement d'un délégué au CCAS, du représentant titulaire à l'Association Pays Vallée de la Dore, du représentant à l'ADMR de Fournols, suite à une démission

CM du 3.04.2015

- Vote des taux d'imposition 2015
- Versement des subventions aux Associations
- Vote des budgets 2015 (commune et multiple rural)

Taux d'impositions votés en 2015 :

Taxe d'habitation : 6,18 %
Taxe foncière (bâti) : 8,65 %
Taxe foncière (non bâti) : 69,23 %
Taux identiques à 2014

CM du 22.05.2015

- Entretien éclairage public année 2015 et cotisation annuelle à verser au SIEG (2 658,30 €)
- Voirie 2015 : dévolution des travaux
- Subvention de fonctionnement à l'Association « Conscrits de Brousse »
- Tarifs de location de la salle des lilas
- Mise à disposition d'un terrain communal à un particulier
- Rôle des ayants droit de la forêt de La Rodde – coupe 2015
- Choix du bureau de contrôle – diagnostic humidité (672,00 € TTC) – Projet rénovation logements
- Décisions modificatives n°1 – budget communal
- Demande de huis clos pour affaire communale

CM du 05.06.2015

- Motion pour la sauvegarde des libertés locales, pour la défense des collèges RRE du Livradois
- Amortissement du compte 20412
- Demande de huis-clos : suite affaire communale

CM du 25.06.2015

- Reversement d'FPIC à la Communauté de Communes du Pays de Cunlhat
- Motion concernant l'implantation d'un scanner au Centre Hospitalier d'Ambert

CM du 24.07.2015

- Bail de location du local d'Orange (révision du loyer)
- Avenant tarif repas cantine scolaire à la Livradoise pour l'année 2015-2016 : prix fixé à 4,35 € TTC
- Ratification de nouvelles adhésions à l'Etablissement Public Foncier – Smaf
- Modification des statuts du SIVOM d'Ambert
- Remplacement d'un poteau incendie à Coupat (devis du SIAEP : 1 848,73 € TTC)
- Décisions modificatives n°2 – budget communal

CM du 18.09.2015

- Location de la salle des fêtes en période scolaire

CM du 25.09.2015

- Rénovation de deux logements : validation de la phase APD et demandes de subventions
- Versement d'une subvention exceptionnelle à l'APE du RPI
- Mise en place d'une garderie périscolaire
- Concours du receveur municipal : attribution d'indemnité
- Location salle pour cours de musique

CM du 6.11.2015

- Avis sur le projet arrêté du PLUI
- Avis sur le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale du département du PDD
- Avenant n°1 – marché de voirie 2015 conclu avec la Société COLAS
- Demande de subvention du collège de Saint-Dier-d'Auvergne
- Régime indemnitaire – prime IAT 2015
- Entretien professionnels – choix des critères d'évaluation
- Décisions modificatives n°3 – budget communal

⊗ Précisions sur le PLUI :

Enfin la difficile élaboration de notre plan local d'urbanisme intercommunal a abouti. Le projet du PLUI a été arrêté le 21.09.2015 en conseil communautaire du Pays de Cunlhat. Il définit les orientations d'aménagement du territoire et d'utilisation des sols d'une commune dans un projet d'urbanisme à l'échelle intercommunale. Les habitants ont été informés de ce projet et beaucoup sont venus se renseigner à la mairie. Nous avons répondu aux demandes de certains d'entre eux qui auraient souhaité rendre leurs terrains constructibles. Cela n'a pas toujours été possible compte tenu des contraintes règlementaires qui nous étaient imposées. Cet arrêt est aujourd'hui soumis à tous les conseils municipaux pour avis. La commune de Brousse a délibéré sur ce point le 6 novembre dernier et a donné un avis favorable.

Dans un second temps, le PLUI sera soumis à enquête publique pour une durée de 32 jours du mardi 12/01/2016 au vendredi 12/02/2016. **Le commissaire-enquêteur sera présent sur notre commune le vendredi 15 janvier 2016 de 14h à 16h et le mardi 9 février 2016 de 16h15 à 18h00.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit (ou mail) aux adresses suivantes :

Communauté de Communes du Pays de Cunlhat
A l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, Monsieur MARCO
8 Grande Rue 63590 CUNLHAT

Adresse mail : pays.cunlhat@wanadoo.fr

Il est rappelé que les dossiers à consulter étant identiques dans les 7 communes, chaque administré peut consulter le dossier dans la commune de son choix.

Municipalité : un point sur les finances

- Compte administratif 2014 et affectation des résultats sur les budgets 2015

• Budget Multiple rural

Résultat 2014	Investissement	Fonctionnement
Mandats émis (dépenses)	0,00	4 068,12
Titres émis (recettes)	1 152,52	4 640,66
Report résultat 2013	4 003,04	4 147,86
Résultat de l'exercice 2014	+5 155,56	+4 720,40
Résultat définitif 2014		+9 875,96

Résultat à affecter sur le budget Multiple rural 2015 :
+4 720,40 € en fonctionnement recette
+5 155,56 € en investissement recette

• Budget Communal

Résultat 2014	Investissement	Fonctionnement
Mandats émis (dépenses)	220 537,13	240 681,57
Titres émis (recettes)	58 096,89	308 309,34
Report résultat 2013	+140 580,32	+65 198,68
Résultat global de l'exercice 2014	-21 859,92	+132 826,45
Restes à réaliser en dépenses (dépenses non mandatées)	72 957,04	
Restes à réaliser en recettes (subventions à percevoir)	14 125,00	
Résultat définitif 2014		+52 134,49

*RAR = Restes à réaliser 2014 reporté sur le budget 2015 (travaux toitures églises et subventions à percevoir sur ces travaux)

Affectation du résultat au budget communal de l'année 2015 :

Résultat global de fonctionnement à affecter sur le budget communal 2015 : **+132 826,45 €**

Résultat global de la section d'investissement : **-21 859,92 €** à reporter en dépense d'investissement au budget 2015.

Le résultat global de fonctionnement ci-dessus sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la commune qui s'élève à 80 691,96 € (reprise du déficit d'investissement et du solde des restes à réaliser). Ce besoin de financement s'inscrit en investissement recette à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Le reliquat peut être affecté librement en fonctionnement ou en investissement recette pour financer de nouvelles dépenses à l'article 1068.

La commune a choisi d'affecter la totalité du reliquat de l'excédent de fonctionnement en fonctionnement recette, soit **+52 134,49 €**

- Budgets votés pour 2015

☒ Budget Multiple rural

Section de fonctionnement : **9 807,52 €**
Section d'investissement : **6 308,08 €**
Total du Budget Multiple rural 2015 : **16 115,60 €**

☒ Budget Communal

Section de fonctionnement : **335 769,49 €**
Section d'investissement : **231 793,81 €**
Total du Budget Communal 2015 : **567 563,30 €**

Municipalité : projets pour l'année 2016

- Assainissement

Le projet de mise à jour du plan de zonage d'assainissement collectif et non collectif, validé en conseil municipal sur l'année 2015 sera reporté sur l'année 2016. Les demandes de subventions sont en cours et en attente de notification auprès du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

- Rénovation de deux logements communaux

L'avant-projet définitif des travaux établi par les architectes Duploy-Jalicon et Monteil a été validé en conseil municipal du 25.09.2015 pour la somme de 143 000,00 € HT. Ce projet est subventionné à hauteur de 30% du montant des travaux et honoraires HT, par le Conseil Régional via le programme « Habitat des territoires ruraux », soit : 45 991,00 €. La commune est dans l'attente d'autres notifications d'attribution de subventions avec la DETR (30% du montant des travaux et honoraires HT) et autres subventions exceptionnelles.

- Accessibilité

Conformément à notre agenda d'accessibilité programmé validé lors du conseil municipal du 18 septembre 2015, des travaux d'accessibilité ou d'aménagement seront entrepris en 2016. Le gros des travaux sera réalisé sur l'année 2017.

- Mise en valeur de notre patrimoine

La commune dispose au sein de ses archives de vieux registres paroissiaux et d'état civil que nous tenons à préserver et conserver le plus longtemps possible. Ils sont la mémoire de notre commune. La restauration de deux registres est prévue pour l'an prochain. Ces deux registres seront choisis en fonction de leur état.

Municipalité : autres informations

- CCAS et Action sociale

• *Services adaptés aux personnes :*

☞ **La Téléassistance** : en cas de chute, urgence médicale ou malaise, vous pouvez alerter le SAMU ou les pompiers sans avoir à décrocher le téléphone. Dossier à retirer en mairie.

☞ **Les aides à domicile** (ADMR, APAMAR) peuvent vous aider dans les tâches matérielles telles que : entretien du logement, du linge, les courses, la préparation des repas, à la toilette, aide à la gestion de votre foyer... . Pour des renseignements sur l'Association Locale de l'ADMR, vous pouvez contacter Corinne Delaire, secrétaire de l'association, au 06 37 57 37 32 et l'Association APAMAR au 04 73 89 79 79.

☞ **Le portage des repas à domicile** : Le service assure la distribution des repas à domicile aux personnes âgées de plus de 60 ans, ou handicapées, inscrites à la COTOREP, aux autres personnes lors d'évènement particulier : maladie, accident, sortie d'hospitalisation. Ce service favorise également le maintien à domicile dans de bonnes conditions en complément d'autres interventions : (infirmière libérale, soins, aide-ménagère).
Contact : Maison de retraite au 04 73 72 70 00 Place Lamothe - 63590 CUNLHAT

☞ **Le service de soins à domicile (SSIAD)** : ce service pour personnes âgées est un maillon de la chaîne d'aide au maintien à domicile. Zone d'intervention du service : le canton de Cunlhat et un rayon d'une quinzaine de kilomètres autour du bourg de Cunlhat. Le coût de l'intervention de ce service est pris en charge totalement par votre caisse d'assurance maladie quelles que soient vos ressources. Toutes les démarches sont effectuées par le service. Si vous pensez avoir besoin de notre aide, parlez-en à votre médecin.

Contactez le service au 04 73 72 70 08 E-mail : ssiadcunlhat@ehpadmillesourires.fr

👉 **Le bus des montagnes** : un autre service de transport à la demande. Le mercredi matin, le Bus des Montagnes vous prend à votre domicile pour vous conduire au marché de Cunlhat. Vous arrivez à 9h30 et repartez à 11h30. Pour le réserver, il vous suffit d'appeler votre transporteur le mardi de chaque semaine entre 12h et 14h.

- Pour la commune de **Brousse** : Transports DUSSERRE TELMON - 04.73.72.29.67 ou 04.73.72.28.91.

☒ Le fonctionnement du bus des montagnes : le prix du titre de transport est de 4 € l'aller et 6 € l'aller/retour.

Vous n'avez rien à payer dans le bus. Une facture vous sera envoyée à votre domicile. Vous pouvez la régler soit en espèces ou chèque ou soit par des chèques Mobiplus.

Les factures sont à payer à la Communauté de Communes du Pays de Cunlhat.

👉 **Plan canicule ou grand froid** : cet été, durant la canicule que nous avons subie, des membres du CCAS de la commune ont passé des appels aux personnes âgées isolées, afin de s'assurer de leur état de santé. Quelques-uns ont reçu leur visite ; ce fût l'occasion de prendre de leurs nouvelles et de leur prodiguer quelques conseils.

Il existe un plan d'urgence au profit des personnes âgées, handicapées ou isolées en cas de risques exceptionnels de canicule ou de grand froid.

Pour prévenir tout isolement de ces personnes, un registre est ouvert au CCAS de la mairie. En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par la Préfecture, ce registre permet :

- de contacter les personnes afin de s'assurer qu'elles sont en bonne santé
- l'intervention des services municipaux si besoin.

Nous allons rentrer en période hivernale ; les personnes désignées, leur famille ou leurs proches peuvent s'inscrire sur ce registre. Il est valable tant pour le dispositif hivernal que pour le dispositif estival.

- **CCAS : Equilibre et mémoire**

Lors de sa dernière réunion, le CCAS a été contacté par l'Association Sport pour Tous d'Issoire, qui souhaite proposer et mettre en place des activités au bénéfice des séniors actifs comme les plus sédentaires afin d'appréhender les chutes domestiques et leur permettre de rester le plus longtemps chez eux.

Tout au long des séances, une fois par semaine, vous pourriez aborder des exercices physiques simples, afin de préserver votre autonomie, regagner confiance en vous, retrouver des amis ou peut-être de nouveaux lors de ces rendez-vous, tout en préservant votre capital santé. Les personnes ayant déjà vécu la chute, ressentant une crainte vis-à-vis de l'équilibre, une perte de confiance dans les déplacements quotidiens, cette activité est faite pour vous.



Pendant ces séances, un temps serait mis à profit pour entretenir la mémoire, par des exercices simples et ludiques, offrant ainsi des moments de franche convivialité.

Le CCAS souhaite poursuivre dans cette démarche et voudrait avoir votre avis sur ce nouveau service qui pourrait voir le jour sur notre commune. Si cette activité vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter.

Tél. de la mairie : 04 73 72 23 79

- **Tarifs et location des salles communales et barnum**

- **Salle des fêtes**

Associations locales : gratuit

Aux personnes privées de la commune : 130,00 €

Aux personnes extérieures à la commune : 200,00 €

⊗ Précisions sur la location de la salle des fêtes :

La location de la salle des fêtes par les associations ou les particuliers en période scolaire pose un problème d'organisation. En effet, la cantine scolaire ayant lieu dans les mêmes locaux, une location de la salle le dimanche midi ou soir ne permet pas d'effectuer l'état des lieux nécessaire pour la bonne marche du service le lendemain matin. Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal, que la location se fasse sur le samedi midi ou soir avec état des lieux le dimanche matin ou début d'après-midi permettant au loueur de réaliser le ménage nécessaire et ceci uniquement en période scolaire.

Le conseil municipal a accepté de ne pas louer la salle des fêtes les dimanches en période scolaire et veille de rentrée scolaire. Il a aussi précisé que la salle serait utilisée ce jour-là uniquement hors période scolaire (délibération n°2015-60 du 18.09.2015).

- **Salle des Lilas**

Location de la salle des lilas : 60,00 €

Location de la salle des lilas avec plonge : 80,00 €

Location de la salle des lilas avec plonge et cuisine : 100,00 €

- **Barnum**

Location du barnum : 50,00 €

- **Caution**

Caution barnum : 300,00 €

Caution salle des fêtes / les lilas : 350,00 €

Caution ménage : 120,00 €

Convention de location et attestation d'assurance :

Il est rappelé à chaque loueur qu'une convention de location est signée entre le loueur et la mairie. Celle-ci est remise lors de l'état des lieux effectué avant la prise de location avec les personnes désignées à cet effet. De plus il est demandé de joindre à la convention de location, une attestation d'assurance (responsabilité civile et vol).

Le coin des associations

- Les Genêts d'Or

Le club des Genêts d'Or a été créé en 1978 par Lucien Douarre.

C'est sous sa présidence qu'on lui donna ce nom. Lucien Douarre fut succédé par Robert Montel le 21 octobre 1989 qui se verra lui-même remplacé par Odette Chanal le 14 octobre 2003.

Le club accueille les jeunes retraités et aînés ruraux à partir de 55 ans qui se réunissent chaque 3^{ème} jeudi du mois pour échanger des idées, des nouvelles, de parler d'avant, de rencontrer d'autres voisins de la commune, jouer à la belote, au triomino, etc... Mais aussi de partager un goûter ou un repas au restaurant. Cela permet donc de se retrouver au moins une fois par mois.

Cette année nous avons participé à la semaine bleue où les élèves de l'école ont été conviés. Depuis 2 ans rien ne s'était réalisé mais nous espérons bien avec l'aide de la mairie reconduire cette action à l'avenir pour perdurer un contact entre générations.

Comme tous les ans, nous faisons appel à de nouveaux retraités pour adhérer à notre club car il vieillit, il se meurt, c'est pourquoi depuis longtemps aucunes festivités (loto, concours de belote, voyage etc...) n'ont été réalisées. Trop de travail, trop peu d'adhérents aptes à donner de leur personne. Les activités actuelles sont très diverses mais peuvent l'être bien plus encore si de nouvelles et jeunes personnes viennent nous rejoindre pour nous soutenir, nous aider dans cette tâche.

Malgré tout cette année, nous avons enfin le plaisir d'accueillir 4 nouveaux et jeunes adhérents à qui nous souhaitons la bienvenue : monsieur et madame Defrançois Bernard et Jacqueline ainsi que monsieur et madame Rouvet Bernard et Martine.

Lancez-vous ! Venez participer à une réunion pour voir si vous êtes intéressés, vous serez les bienvenues et peut-être resterez-vous avec nous.

La présidente et les membres du club vous souhaitent leurs meilleurs vœux 2016.

La présidente, Odette Chanal

• La semaine bleue

Profitant de la semaine bleue dédiée aux séniors, le club des Genêts d'Or a organisé le jeudi 15 octobre, un goûter pour les enfants de l'école.

Ceux-ci, répartis en deux groupes et accompagnés de leurs maîtresses respectives, se sont rendus l'après-midi aux Lilas. Là, ils ont pu découvrir une petite exposition sur les travaux d'aiguilles des membres du club. Ils ont contemplé divers ouvrages dont nappes, napperons, broderies encadrées, canevas et bien sûr des pulls et articles tricotés ; même les garçons ont été attentifs aux explications de Mme Chanal qui confectionnait une chaussette.



D'autres enfants s'intéressaient à la belote que pratiquaient d'autres membres du club.

Après cela, chacun prit part au goûter offert par les aînés. L'après-midi fut vite passé ; les élèves ravis de leur petite sortie repartirent à leur école et les aînés se promirent de renouveler l'invitation l'année prochaine en pensant déjà au thème qui pourrait être abordé.



- *L'amicale Brousoise*



Notre association vient de fêter sa première année d'existence et c'est avec plaisir que nous poursuivons l'aventure !

C'est toujours dans une ambiance conviviale et amicale que nous ouvrons le bar des Lilas et que nous souhaitons organiser quelques manifestations, afin de continuer à redonner vie au bourg !

Voici le calendrier de nos ouvertures et manifestations prévues pour 2015-2016.

Prochaines ouvertures du bar (sous réserve de changements) :

Dimanche 13 décembre 2015 (élections régionales)

Samedi 19 décembre 2015

Samedi 23 janvier 2016

Samedi 20 février 2016

Samedi 19 mars 2016

dimanche 03 avril 2016

Samedi 21 mai 2016

Samedi 18 juin 2016

(Nous pouvons également prévoir des ouvertures exceptionnelles, sur simple demande)

Manifestations :

- L'Amicale Brousoise organisera un LOTO le samedi 02 avril 2016.
- Elle organisera également la fête patronale de Brousse le samedi 9 et dimanche 10 juillet 2016, en collaboration avec « Les Conscrits de Brousse ». Une réunion de préparation sera fixée courant janvier. Toutes les associations brousoises seront les bienvenues pour l'organisation de cette fête.

L'Amicale Brousoise a financé les nouvelles décorations de Noël du bourg, décorant les maisons, les rues et l'école, afin de remplacer celles qui étaient trop abîmées.

L'Amicale Brousoise vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et une très Bonne année 2016 !

Contacts :

Président, Mr Michel PERRONNET, Coupat 63490 BROUSSE – 04.73.72.24.50

Secrétaire, Trésorière, Mme Karine AMBLARD, Montméat 63490 BROUSSE – 04.73.72.22.31

- **L'association des parents d'élèves du RPI**



Nous vous rappelons le fonctionnement de l'A.P.E : l'Association des Parents d'Elèves existe afin de collecter des fonds qui sont reversés pour différentes occasions, à nos écoles. Nous participons ainsi au financement des transports des élèves lors des sorties extra-scolaires, mais aussi au financement de spectacles ou de voyages scolaires (l'APE est un des participants financiers). La participation de l'A.P.E permet d'alléger les budgets des familles et surtout d'offrir des possibilités plus larges aux enseignantes quant aux choix de leurs destinations ou de leurs projets scolaires.

Il est donc évident, que l'A.P.E est essentielle pour le futur de nos enfants... mais rien n'empêche qu'elle soit aussi agréable quant à ses choix de manifestations.

Bureau de l'A.P.E 2015-2016 :

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 24 septembre 2015, ont été élus :

- Isabelle D'HULST : Présidente
- Vincent LANZA : Vice-Président
- Hugues REJONY : Vice-Président
- Julie SEBRIE : Secrétaire
- Mireille CHABRIER : Vice-Secrétaire
- Karine JONCOUX : Trésorière
- Anne-Sophie LANDRAULT-BEAUDET : Vice-Trésorière

Calendrier de nos manifestations :

SPECTACLE DE NOËL : Samedi 12 décembre 2015 – Salle de Sugères

LOTO : Samedi 6 février 2016 – Salle de Sugères

RANDONNÉE : Dimanche 3 avril 2016 – départ de Brousse

MARCHÉ AUX FLEURS ET AUX PLANTS : Dimanche 8 mai 2016 – École de Sugères

FÊTE DES ÉCOLES : Vendredi 1er juillet 2016 – Salle de Sugères (repas + soirée disco ou 80's)

Isabelle D'HULST - Présidente - 06-85-05-58-08

Julie SEBRIE - Secrétaire - 06-71-12-30-56

Karine JONCOUX - Trésorière - 06-41-68-11-63

contact@aperpi63.com

- **L'association du Jumelage Brousse – Ville le Marcelet**

Lors de notre assemblée générale qui a eu lieu samedi 7 novembre 2015 le bureau a été reconduit, à savoir : président Bernard Vaisse, trésorière Elvire Fougère, secrétaire Brigitte Guilly, vice-président Pascal Besseyrias, vice- trésorier Bernard Miolle, vice-secrétaire Arlette Lelièvre.

Notre association a réalisé son concours de belote du 4 avril, ses repas du 7 mars et 2 août 2015, avec succès et une ambiance très joyeuse. C'est pourquoi en cette nouvelle année nous renouvelons nos festivités les samedi 5 mars repas dansant, samedi 26 mars concours de belote et le dimanche 31 juillet 2016 repas campagnard animé.

Le week-end du 8 mai à l'ascension nous accueillerons nos amis Villiers comme tous les 4 ans ; nous faisons donc appel à de nouveaux adhérents pour héberger une personne ou un couple de Picards. Recevoir permet de faire de nouvelles connaissances, d'échanger de découvrir des univers nouveaux et variés. Nous partageons 4 jours de promenade, de repas, de moments de plaisir très conviviaux.

Pour plus de renseignements contactez le président Vaisse Bernard au 04 73 72 34 57.

Le président et les membres du bureau vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour l'année 2016.

Le président, Bernard Vaisse

- L'association Conscrits de Brousse



Les Conscrits de Brousse sont heureux de s'être retrouvés et d'avoir partagé ces moments de joie avec vous à l'occasion de la fête Patronale.

: « Bon ! On y va, nous prenons du retard »

Le 4 juillet 2015, départ pour les « Aubades » avec un petit peu de retard, accompagné par notre ami Ambroise et son accordéon. En fin de journée la marche des lampions nous attendait sur un rythme de la



fanfare. Puis la soirée du samedi continuait avec le bal disco ou trois beaux lots de tombola ont été gagnés. Un parcours à la forêt de l'aventure au col de Toutée de Cunlhat, une activité nautique de Flyboard à la station nautique d'Issoire et une promenade en avion pour trois personnes au départ d'Aulnat avec l'Aéro-club d'Auvergne.

FELICITATIONS A TOUT NOS GAGNANTS.



Le 5 juillet 2015 a débuté par la traditionnelle messe célébrée par le prêtre Chambon de la paroisse Saint Austremonne.

Puis un repas avec jambon et agneau nous a été servi. L'après-midi nos jeunes et moins jeunes ont dansé et participé au bal musette, à la kermesse remplie de jeux, d'activités, de lots, de gourmandises et à l'exposition d'anciens véhicules du « Rétro-mobil club » d'Issoire.

En fin de journée un lâché de ballons clôturait la fête Patronale.

Quelques jours plus-tard, la carte du ballon des Conscrits nous revenait de Suisse !

Nous remercions l'Amicale Broussoise pour le soutien administratif et logistique (entre autre pour la kermesse). Merci à la municipalité, à la Communauté de Communes du Pays de Cunlhat et le Conseil Départemental pour leur aide financière. Sans oublier tous ceux qui par leur disponibilité et leur participation ont contribué à la réussite de cette fête Patronale.

MERCI A TOUS

Pour les années à venir nous comptons sur l'arrivée des nouveaux Conscrits.

Bienvenue à Vous.

Les Conscrits.

Contact : conscritsdebrousse@orange.fr

- **L'association La Sauce de Brousse**



11 AVRIL 2015 : DÎNER-CABARET (20€ = 10€ repas/10€ spectacle).

Avec l'Orchestre National de Ukulélé « **ONU** »

Ce fut un succès autant pour les papilles que pour les oreilles. Le public a bien répondu à la proposition et s'est régalé aux adaptations de ces cinq larrons qui nous ont entraînés dans l'émotion, l'humour, le rire au gré de leurs arrangements Ukulélesques et vocaux des succès de la variété française d'hier et d'avant-hier qui ont bercé notre jeunesse.

07 JUIN 2015 : JOURNÉE CHANTÉE ET GUSTATIVE, mise en place par **SARAH**, ses petites mains de cuisinière et sa voix, la chorale « **La Grande Vocale** » de **Marie Pierre Villermaux**, le soutien de la Mairie de Brousse et la logistique de vos serveurs.

Si le public fut clairsemé au concert de la fin de matinée en l'église de Montboissier, il fut nettement plus présent, après une petite balade, en fin d'après-midi en l'église de Brousse et lors de l'apéro dînatoire donné dans la cour de l'école dans une ambiance musicale et conviviale. Le boire et le manger étaient offerts par la Mairie et, dans une moindre part, par la Sauce de Brousse.

07 AOUT : BALADE NOCTURNE, (10€)

C'était la 5^{ème} édition de cette manifestation dont le succès ne se dément pas et la soupe à l'oignon est toujours aussi appréciée. Nous avons testé la présence de **deux conteuses** de la Bibliothèque du Livradois Forez (**BLF**) pour agrémenter la marche et la soirée. Les avis sont partagés sur cette initiative et son impact auprès du public. D'autres idées sont à l'étude pour l'année prochaine.



21 NOVEMBRE : BALADE D'AUTOMNE ET GOÛTER EN CHANSONS.

On aurait pu l'appeler balade d'hiver, il neigeait et giboulait, mais plus de 20 personnes joyeuses sont venues affronter ce brusque frimas.

L'après-midi s'est terminé avec crêpes, vin chaud et autres boissons de circonstance. Une soixantaine de personnes était là pour applaudir la chorale « **LES GUEULES DE RÉ** » qui a ravi par son énergie, sa joie et l'audace des arrangements pour ce groupe encore jeune.

MANIFESTATIONS 2016

30 AVRIL 2016 : Dîner-Cabaret avec le trio

« **IN BUCCA AL LUPO** » (**Dans la Gueule du Loup**) venant d'Alès (20€). Répertoire de chansons mythiques de la variété italienne des années 60-70 par trois énergumènes issus du spectacle de rue et du cirque. Une balade romantique et drôle, un véritable spectacle plein de fantaisie et de fougue, plus vrai que nature.

Mi-Juin : Une autre journée chorale dînatoire.

Début Août : Balade Nocturne.

Octobre : Balade d'automne avant la tombée des couleurs.

ET UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2016

LES SAUCIERS

Informations utiles

- L'ambroisie

Chaque année, une campagne de sensibilisation est entreprise pour inciter la population à éradiquer cette plante extrêmement allergisante, de nos terrains. Si elle n'est pas encore trop implantée sur notre commune, on commence tout de même à la repérer un peu partout. Elle a déjà colonisé de nombreux espaces dans la vallée de la Dore. Nos référents ont d'ailleurs participé à une journée d'arrachage en mai dernier.

Le risque d'allergie apparaît d'août à octobre lorsque les fleurs libèrent leur pollen. La meilleure période pour l'arracher se situe en mai/juin.

Pour plus d'information, notamment pour reconnaître cette plante (à ne pas confondre avec l'armoise, plante locale et protégée), il faut aller sur le site www.ambroisie. Des dépliants sont également disponibles en mairie.

Détruisez l'Ambroisie avant qu'elle ne soit en fleurs

Pourquoi ?

Les pollens d'Ambroisie provoquent des réactions allergiques en fin d'été :

- rhinites
- conjonctivites
- asthme
- laryngites
- otite
- eczémas

L'Ambroisie pousse :

- sur les remblais et chantiers
- les terres à l'abandon
- les lotissements
- dans les cultures

Reconnaissez-la

Les fleurs sont vert pâle à jaune et se dressent en épis

La hauteur varie de 1,20 m à 2,00 m

Les feuilles sont très découpées, minces, vertes des 2 côtés

Les tiges sont dressées sillonnées en longueur souvent velues et ramifiées

Agissez !

La plante doit être **éliminée** :

- par l'arrachage (avec port de gants)
- par un fauchage (à 10 cm), de préférence avant floraison, fin juillet début fin août.
- en empêchant son installation par végétalisation avec des plantes non allergisantes (trèfle, luzerne...)

Informez-vous !

www.ambroisie.info
www.pollen.fr

- La TNT passe à la haute définition

Le **5 avril 2016**, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD). Ce passage aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau car seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur HD) pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril. Par ailleurs, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leurs téléviseurs.

Il convient donc de vérifier votre équipement, si vous lisez « TNT HD » (norme MPEG-4), vous n'avez rien à faire. Si ce n'est pas le cas, vous devrez vous équiper d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4.

Pour plus d'info : 0970 818 818 (prix d'un appel local)

Ou allez sur le site recevoirlatnt.fr

- Voiries et exploitation forestière

➔ Mode opératoire relatif à l'utilisation des voiries pour l'exploitation des bois sur l'arrondissement d'Ambert

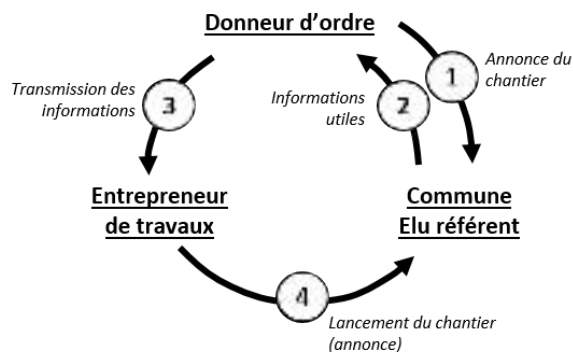
L'utilisation des voiries – notamment communales – pour l'exploitation forestière conduit régulièrement à des situations d'incompréhension voire de conflit entre les communes et les responsables de chantiers forestiers.

Afin d'anticiper ces difficultés, le Parc Livradois-Forez, l'Association des communes forestières du Puy-de-Dôme et l'interprofession Auvergne Promobois ont conduit, dans le cadre de la charte forestière de l'arrondissement d'Ambert, une concertation impliquant des professionnels de l'exploitation forestière et des élus du territoire.

Celle-ci a abouti à la définition d'un mode opératoire favorisant l'échange d'informations entre les responsables de chantiers et les élus des communes, pour le bon déroulement des opérations d'exploitation forestière.



Fonctionnement général du mode opératoire



Si un état des lieux est demandé :

- 5 Etat des lieux initial signé par les deux parties
- 6 Réalisation du chantier de débardage
- 7 Etat des lieux final constatant l'absence de dégâts anormaux ou la remise en état effective des voiries.

Divers documents sont mis à disposition des donneurs d'ordre de chantiers et des communes pour la bonne mise en œuvre du mode opératoire. Ils sont téléchargeables sur les sites internet des communautés de communes de l'arrondissement d'Ambert, du SIVOM d'Ambert, du Parc Livradois-Forez, de l'Association des communes forestières du Puy-de-Dôme et d'Auvergne Promobois.

N.B : selon le mode de mise en vente des bois, le donneur d'ordre du chantier peut être l'acheteur du bois (vente sur pied) ou bien le propriétaire forestier (vente bord de route).

Pour toute question relative au mode opératoire, vous pouvez contacter :



Guillaume DAVID, responsable de l'Association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme
guillaume.david@communesforestieres.org ✦ 06 10 78 76 55 / 04 73 98 70 98



Vianney TAING, animateur de la charte forestière, PNR Livradois-Forez
v.taing@parc-livradois-forez.org ✦ 04 73 95 57 57



Samuel RESCHE, chargé de mission ETF, Auvergne Promobois
sresche.promobois@orange.fr ✦ 04 73 98 71 10

Michel ECHALIER et Jonathan FAURIAT : élus référents sur la commune de Brousse

- Consignes de tri, emplacement des PAV et horaires d'ouverture de la déchetterie de Cunlhat



BROUSSE

Emplacement des PAV

Un Point d'Apport Volontaire (PAV) est un outil destiné au tri sélectif. Il est constitué d'un bac jaune et d'une colonne à verre.

Le bourg
Village de Montboissier
Village de Laval
Village d'Espinassier
Village de Coupat
Moulin de Veyrial
PEP de Montboissier

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Cunlhat

Zone artisanale - Tél/Fax : 04.73.72.31.88

ETE : (15 avril au 15 octobre)

Lundi : Fermeture
Mardi : 08H30 à 12H00 et 13H30 à 18H
Mercredi : 08H30 à 12H00
Jeudi : 08H30 à 12H00 et 13H30 à 18H
Vendredi : 08H30 à 12H00 et 13H30 à 18H
Samedi : 08H30 à 12H00 et 13H30 à 18H

HIVER : (16 octobre au 14 avril)

Lundi : Fermeture
Mardi : 09H00 à 12H00 et 13H30 à 17H30
Mercredi : 09H00 à 12H00
Jeudi : 09H00 à 12H00 et 13H30 à 17H30
Vendredi : 09H00 à 12H00 et 13H30 à 17H30
Samedi : 09H00 à 12H00 et 13H30 à 17H30

Boues de station d'épuration, où en est-on ? (suite)

Dans le bulletin municipal 2014, nous vous évoquions un projet d'épandage de boues provenant de la station des Trois Rivières (Clermont Communauté) sur notre commune. A la rédaction de cet article, nous étions encore dans le « flou » le plus complet.

Le 23 décembre 2014, le Préfet du Puy-de-Dôme signait un arrêté autorisant cet épandage (**arrêté 2014357-0017** consultable dans son intégralité sur le site de la préfecture ou en mairie).

Les délibérations prises à l'unanimité par le Conseil Municipal s'opposant à ce projet, comme la pétition à l'initiative du Collectif de défense relayée par quelques habitants de Brousse auront donc été vaines !

Dans la motivation de sa décision, le Préfet s'appuie sur les conclusions de l'Enquête Publique qui n'a rencontré qu'un très faible écho dans la population et sur un certain nombre d'arguments pouvant aisément être considérés comme des contre-vérités.

A l'heure actuelle, alors que les épandages ont démarré, dans la légalité conférée par l'arrêté préfectoral, de nombreuses interrogations subsistent pourtant :

- Pourquoi la teneur de ces boues en résidus divers et hautement insalubres (antibiotiques, hormones, substances radioactives...) n'est-elle pas prise en considération ?
- Comment expliquer l'absence de prise de position de tous les organismes agricoles et son silence assourdissant ?
- Quelles sont réellement les conditions de contractualisation des épandages ?
- En quoi ces conditions sont-elles aussi incitatives pour que des agriculteurs acceptent de « jouer avec le feu » alors que la valeur fertilisante réelle de ces produits est contestable ?
- Comment croire que le risque pollution (sols, parcelles voisines, nappes phréatiques, cours d'eau, fourrages, cultures ...) n'existe pas, à fortiori dans nos terrains acides à faible pouvoir absorbant, filtrants et pentus ? (La maîtrise des odeurs n'est qu'un détail !)
- Quelle confiance pourra-t-on avoir dans la qualité sanitaire des produits agricoles issus de ces terres ?
- Qui voudra de ces terres gorgées de résidus dans le cas d'une transmission future ?

A Brousse, ce ne sont pas moins de 43 ha qui sont concernés par cette autorisation !

Face à ces interrogations, nous ne pouvons qu'inviter les uns à faire appel à leur conscience et les autres à rester vigilants !

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2016

Association du Jumelage Brousse / Ville-le-Marclet

- Samedi 5 mars : repas dansant
- Samedi 26 mars : concours de belote
- Dimanche 31 juillet : repas campagnard animé

Cette année l'association accueille nos amis de Ville-le-Marclet du 5 au 8 mai 2016.

Association « la Sauce de Brousse »

- Samedi 30 avril : Dîner-Cabaret
- Mi-juin : une autre journée chorale dînatoire (date à confirmer)
- Début Août : balade nocturne (date à confirmer)
- Octobre : Balade d'automne (date à confirmer)

Association « Conscrits de Brousse »

- Samedi 12 mars : bal

Association des Parents d'Elèves

- Samedi 6 février : loto à Sugères
- Dimanche 3 avril : randonnée – départ de Brousse
- Dimanche 8 mai : marché aux fleurs et aux plants à Sugères (Ecole)
- Vendredi 1^{er} juillet : fête des écoles

L'Amicale Brousoise

- Samedi 2 avril : loto à Brousse

Vœux du maire et partage de la galette : Dimanche 17 janvier à 15h00 à la salle des fêtes

(inscription auprès de la mairie au 04.73.72.23.79 du 4 janvier au 12 janvier)

Fête patronale : le 9 et 10 juillet organisée par les associations de la commune

Réalisation du bulletin :

Directeur de la publication : Sébastien DUGNAS, Maire

Ont participé à la réalisation : Marie-France CAVATZ, Chantal GUILLAUMON

Crédits photos : Karine AMBLARD, Gilles FOUGERE, Mélanie ECHALIER

Remerciements aux Présidents et membres d'associations pour leurs contributions